

Challenge Canne de Tambour-Major TF

Introduction :

De par son inscription en catégorie TF, une société de l'URSTFC s'engage à suivre le règlement du challenge « Canne de Tambour-Major » décrit ci-dessous.

Le présent règlement ne s'applique qu'aux sociétés de l'URSTFC.
Il n'est valable que pour les FRTFC.

Il ne fait pas partie des statuts et règlement de fête de l'URSTFC mais est mis à « bien plaie » à disposition des sociétés de l'URSTFC.

Règlement :

- Une canne de Tambour-Major est remise au vainqueur de la catégorie TF
- Elle est remise en jeu lors de chaque FRTFC par le vainqueur précédent
- La société gagnant de la canne est responsable de la gravure à ses frais
- Lorsqu'elle la gagne pour la 3^{ème} fois, elle la conserve définitivement et remet en jeu une nouvelle canne à ses frais